

Licence professionnelle réseaux et télécommunications, Services et Technologies de l'Information et de la Communication

et CQPM Correspondant pour les Technologies de l'Information et de la
Communication

12 mois dont 8 mois en entreprise

Le métier

La licence professionnelle réseaux et télécommunications prépare à des métiers mettant en oeuvre les nouvelles technologies de l'information et de la communication et apporte une qualification à la gestion de projets dans ces domaines.

Cette formation permet de développer des compétences communicationnelles, commerciales et technologiques conduisant aux fonctions d'assistant ou chef de projet plus particulièrement dans les domaines des produits multimédia, des services en ligne et du commerce électronique, de la veille technologique ainsi que des services faisant appel à la vidéo numérique.



Public

Formation par alternance : la formation s'adresse à des jeunes titulaires d'un bac + 2 et une expérience dans le domaine (au moins sous forme de stage est souhaitée)

Alternance

La pédagogie est organisée en alternance.

Des phases en entreprise et en centre de formation se succèdent pour intégrer la formation et acquérir les savoirs liés à l'exercice du métier.

Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil.

Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature.

Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette procédure vise à préciser les enseignements à dispenser pendant la durée du contrat.

Validation

• La formation est validée par une licence professionnelle réseaux et télécommunications option services et technologies de l'information et de la communication délivrée par l'Université de Marne-la-Vallée.

Modalité de délivrance du diplôme : réussite aux épreuves.

• Cette formation est également validée par un certificat de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM), pour les salariés d'une entreprise relevant de la branche de la métallurgie ou

du travail temporaire.

La participation à la formation et la validation des compétences peut également donner lieu à un positionnement dans la convention collective dans les entreprises qui ne font pas partie de la branche métallurgique.

Modalités de délivrance du certificat :

- réussite aux épreuves
- rédaction d'un mémoire et soutenance devant un jury de professionnels

Programme

- informatique et réseaux : 120 heures
- systèmes d'informations et bases de données : 104 heures
- conception d'un produit multimédia : 180 heures
- environnement des TIC : 88 heures
- Communication et management : 108 heures

Le contrat de qualification

L'objectif du contrat de qualification est d'assurer à un jeune (16 à 26 ans) une qualification professionnelle. Le jeune, considéré comme un salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée, bénéficie d'un salaire minimum (30 à 75% du SMIC en fonction de son âge et de son ancienneté).